

Mais quand le moment d'agir est arrivé, le premier ministre, effrayé des conséquences terribles pour ses amis politique si une enquête générale avait lieu, a reculé.

Il savait bien que si l'on promenait la lumière sur la conduite de ses partisans, ce serait un désastre inouï pour les libéraux qui disparaîtraient sous le mépris populaire.

Alors, M. Gouin et son coryphée, M. Alexandre Taschereau, s'évertuèrent à restreindre autant que possible les pouvoirs du comité spécial qui, pour donner le change à l'opinion, enquêterait seulement sur la conduite de Mousseau. Celui-ci était déjà découvert. La preuve contre lui, écrasante, terrible, avait paru dans le "Mail" de Montréal. Ce n'était pas celui-là qu'il fallait démasquer, puisqu'il était démasqué déjà. Mais le devoir d'un premier ministre soucieux de son honneur politique était de demander la nomination d'une Commission Royale composée de juges impartiaux, étrangers à la politique et reconnus pour leur intégrité. Ce n'est pas un comité de la Chambre, composé des collègues de l'accusé, et soupçonnés eux-mêmes, qui pouvait rendre justice, en de telles circonstances. Naturellement la majorité de ce comité spécial était libérale et recevait ses ordres de M. Gouin qui cherchait surtout à empêcher toute preuve compromettante pour son parti. M. Tessier, député de Trois-Rivières, faisait partie de ce comité. Cette enquête fut une farce. Toute preuve tendant à établir que d'autres députés à part Mousseau étaient coupables de corruption fut soigneusement interdite par le président. Mousseau fut lâché par dessus bord parce que sa culpabilité était indéniable; mais on protégea les députés qui, depuis quinze ans, en dépit de leur serment, votent pour qui les achètent, n'étudient pas les propositions de loi soumises à la législature et seraient prêts à placer la province dans les situations les plus dangereuses pourvu qu'on leur promette quelques misérables piastres.

Au moment où l'enquête allait commencer Mousseau tomba malade. Coïncidence étrange. L'accusé s'alite juste à l'heure indiquée. Que s'était-il donc passé? Des rumeurs singulières ont circulé sur le caractère tout particulier de cette maladie. Voici celle que nous croyons la plus plausible. Mousseau a été drogué et il souffre d'empoisonnement. Qui l'a drogué? On ne le sait pas lui-même; mais on dit couramment que ce sont quelques uns de ses anciens complices qui ont eu peur de ses révélations. Il était en mesure de dénoncer la plupart des voleurs qui pillent les contribuables dans la législature. En sa qualité de président du Comité des Bills Privés, il a distribué l'argent à tous les députés libéraux qui trahissaient leur serment et vendaient leur vote. C'est lui qui achetait; c'est lui qui prenait le public à la gorge et distribuait les fonds de corruption parmi les partisans de M. Gouin. Il connaît tout l'avilissement de la députation libérale. Les lois les plus absurdes et les plus injustifiables, ont passé par son comité, grâce à son habile manipulation des billets de banque.

Les privilèges les plus scandaleux, les lois d'exception les plus incohérentes ont été adoptés sous sa direction, après les petits complots qu'il organisait, au cours de ses divers fins si fréquents au Château Frontenac. Ah, s'il avait desserré les lèvres, M. Gouin tom-